

Petite enfance

- LE GUIDE DU 19° -

ÉDITION 2016

Le mot du Maire

Avec plus de 25 000 familles, le 19e est l'arrondissement le plus familial de Paris et celui qui voit naître le plus grand nombre d'enfants.

Le 19e est sans doute aujourd'hui l'arrondissement le plus « family friendly » à Paris et nous en sommes fiers! Toutes les familles y ont leur place et y trouvent un environnement bienveillant. Bien accueillir tous ces enfants qui grandissent parmi nous est une exigence doublée d'un défi que nous devons relever chaque jour. Il est donc essentiel que l'offre de modes d'accueil réponde toujours mieux aux attentes des parents.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous avons beaucoup travaillé pour mettre en place un véritable réseau d'établissements d'accueil de la petite enfance, alliant crèches municipales, crèches associatives, lieux dédiés à la parentalité, à l'éveil et à l'épanouissement des enfants. Notre action s'inscrit dans la stratégie pour l'enfance et les familles voulue par la Maire de Paris, Anne Hidalgo. Dans le 19e, cette ambition se traduira, à l'horizon 2020, par la création de 500 nouvelles places de crèches.

Ce Guide de la Petite Enfance est fait pour vous. Il a vocation à vous accompagner dans l'éducation de vos enfants, à simplifier vos recherches de solutions, à faciliter vos démarches. Actualisée, enrichie, cette nouvelle édition vous présente toute la palette des modes d'accueil à votre disposition : accueil individuel ou collectif, municipal ou associatif.

Je souhaite que vous y trouviez toutes les informations pratiques qui vous seront utiles dès la naissance et pendant les premières années de votre enfant.

Bien à vous,

François Dagnaud Maire du 19^e arrondissement



Édito d'Halima Jemni

Félicitations, vous êtes parents ou allez bientôt l'être!

C'est une nouvelle page de votre vie, une aventure qui commence. Rapidement, la question du mode d'accueil se pose.

Visant à favoriser l'égalité des chances dès les premières années et à vous permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle, notre politique Petite Enfance est transparente, inclusive et a pour vocation de relever les nouveaux défis de notre société. Assurer l'éveil et l'accueil de tous les petits, veiller à leur sécurité, leur donner une alimentation saine sont autant d'objectifs que nous avons intégrés à notre démarche, à travers entre autres l'investissement dans de nouveaux systèmes de sécurité aux abords des crèches, et l'objectif de 50% de produits bio dans les menus des crèches pour 2018.

Par ailleurs, l'ouverture de l'Espace Ludo, ludothèque innovante de 300 m² au sein de la Halle Secrétan, vient compléter l'offre culturelle pour les tout-petits dans notre arrondissement, pour que votre enfant profite d'une variété de loisirs adaptés tout au long de l'année.

Vous l'aurez compris, notre politique d'accueil des tout-petits est en constante évolution, et ce notamment grâce à votre participation à travers les conseils de parents qui nous permettent d'échanger et d'innover.

Enfin, pour répondre à toutes vos questions, nous vous invitons à participer aux Rencontres autour des modes d'accueil qui ont lieu une fois par an, où vous pourrez découvrir ce guide, qui vous est destiné.

Bonne lecture!

Halima Jemni Première Adjointe au Maire du 19° arrondissement Chargée de la Petite Enfance et des Familles



La carte du Mairie du 19° 01. 5-7 place Armand Carrel 53 Maison de l'enfance / PMI (10) 02. 11-13 rue de la Moselle 32 Centres de PMI 03. 52 avenue de Flandre 04. 3 rue du Hainaut 05. 8-10 rue Henri Ribière 06. 8 rue Henri Verneuil 07. 1 rue de l'Oise 08. 13 rue Rébeval 09. 7 place Rhin et Danube 52. 24 rue de Tanger Les crèches familiales municipales du 19° 10. 9 rue Alphonse Karr 11. 1-3 rue de l'Oise 12. 102 boulevard Sérurier (provisoire) 13. 3 rue de la Solidarité Les crèches collectives 30 municipales du 19e 14. 17 cours du 7ème art 15. 34 rue des Annelets 16. 9 rue Archereau 17.37 rue Armand Carrel 18. 7 allée Arthur Honegger 19. 327 rue de Belleville 20. 18 quai de la Charente 42 21. 154 rue de Crimée 22. 171 rue de Crimée 23. 4-10 rue David d'Angers 64. 5 rue Henri Verneuil 70 24. 7 allée des Eiders 25. 3-5 rue Eugénie Cotton 23 17 26. 5 rue Francis Ponge 27. 12 rue Gaston Rebuffat 28. 8-10 rue Henri Ribière 29. 5 rue Henri Verneuil 30. 164-168 avenue Jean Jaurès 31. 8-10 rue Joseph Kosma 32. 18 rue Labois Rouillon 33. 22 rue Lauzin 34. 12 cité Lepage 56 35. 36 bis quai de la Loire 36. 7 rue Louise Thuliez 37. 217 boulevard 55 Macdonald 38. 4 place Marcel Achard 39. 45-47 rue Miguel Hidalgo 51 40. 23-29 rue de Nantes 41. 47 bis rue de l'Ourcq / 11 quai de l'Oise 42. 34 rue Petit 43. 10 rue Préault 50

19º arrondissement

- 44. 21 rue de la Prévoyance
- 45. 13 bis rue de Rouen
- 46. 118-120 avenue Simon
- Bolivar
- 47. 3 rue de la Solidarité
- 48. 28 rue de Tanger
- 49. 1 bis passage de Verdun
- Les jardins d'enfants
- municipaux du 19° 50. 327 rue de Belleville
- 51. 20 rue Henri Turot

Les iardins d'enfants

- Paris habitat du 19° 53. 24 rue Alphonse Karr
- 54. 9 avenue Ambroise Rendu
- 55. 14 bis avenue Mathurin
- Moreau
- 56. 78 rue du Pré Saint-Gervais
- 57. 6 rue de la Solidarité

Les haltes-garderies municipales du 19°

- 58. 7 bis rue Bouret
- 59. 10 rue Curial
- 60. 5 rue Eugénie Cotton
- 61. 6-8 passage Goix
- 62. 3 rue du Hainaut
- 63. 10 rue Henri Ribière
- 65. 5-7 Place Armand
- Carrel
- 66. 36 bis quai de la Loire
- 67. 9 quai du Lot **68.** 202-204 boulevard
- Macdonald
- 69. 3 rue de la Solidarité

Établissements culturels

- 70. Le Café des Enfants du Danube, 29 boulevard
- d'Algérie 71. CAFEZOÏDE. 92 bis
- quai de la Loire 72. La Maison des petits
- du CENTQUATRE, 104 rue
- d'Aubervilliers / 5 rue Curial 73. Centre d'art Le Plateau,
- 22 rue des Alouettes
- 74. Cité des Sciences Cité
- des enfants, 30 avenue Corentin Cariou
- 75. EspaceLudo, Halle Secrétan, 21 rue Bouret

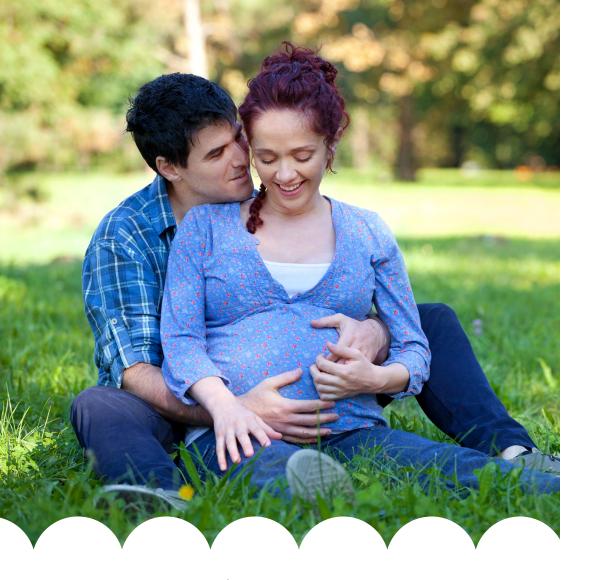
Sommaire

Chapitre 1 VOUS ACCOMPAGNER PENDANT LA GROSSESSE	8
Les maternités du 19° arrondissement Les sages-femmes de Protection Maternelle Infantile (PMI) : un suivi préventif	9 10
L'adoption	11
Chapitre 2 VOTRE ENFANT EST LÀ	12
L'état civil de l'enfant Soins et suivi médical	13 14
Les puériculteurs-trices de secteur	14
Les médecins de consultations de PMI	15
Le Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF)	15
Où s'informer?	17
La Maison de l'enfance	17
Chapitre 3	
FAIRE GARDER VOTRE ENFANT	(18)
L'ACCUEIL INDIVIDUEL	19
Les crèches familiales	20
Les assistant-e-s maternel-le-s libéraux-ales La garde à domicile	21 22
L'ACCUEIL COLLECTIF	23
Les crèches collectives	23
Les crèches parentales	30
Les jardins d'enfants	31
Les haltes-garderies : la garde à temps partiel	33

Sommaire

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION L'inscription administrative en structure municipale La commission d'attribution des places en structures municipales Les tarifs	35 35 36 38
Chapitre 4 EN ROUTE VERS LA MATERNELLE : L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE	(40
Chapitre 5 L'ÉPANOUISSEMENT DES TOUT-PETITS	(42
Les centres d'animation Les piscines Les théâtres Les établissements culturels Les bibliothèques municipales dans le 19°	43 45 45 45 47
Chapitre 6 CONTACTS UTILES	(48
Social et santé Soutien à la parentalité	49 50
PETIT RÉCAPITUI ATIE DES INFORMATIONS	56





Chapitre 1:

VOUS ACCOMPAGNER PENDANT LA GROSSESSE

Vous attendez un bébé. félicitations!

Les maternités du 19^e arrondissement

Dès les premiers mois de grossesse, vous devez choisir la maternité où votre enfant naîtra et vous y inscrire. Les maternités les plus proches du 19e sont les suivantes :

HÔPITAL ROBERT-DEBRÉ

48 boulevard Sérurier 75019 Paris 01 40 03 20 00

HÔPITAL TENON

4 rue de la Chine 75020 Paris 01 56 01 70 00

MATERNITÉ DES LILAS

12-14 rue du Coq français 93260 Les Lilas 01 49 72 64 65



Les sages-femmes de Protection Maternelle Infantile (PMI) : un suivi préventif

Vous souhaitez être accompagné-e pendant la grossesse?

De nombreux-ses professionnel-le-s sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller dans votre grossesse.

Dans le cadre de la protection de la mère et de l'enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) informe de la grossesse. Les deux sages-femmes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du 19° se tiennent à la disposition de la future maman pour aborder les questions qui se posent sur le déroulement de la grossesse, l'accouchement et sa préparation, ainsi que l'allaitement et la contraception.

Il est possible de les rencontrer lors de leurs permanences, sans rendez-vous :

•• Le lundi de 9h30 à 11h30 Centre de PMI : 11 bis rue Curial 01 40 36 67 20

•• Le lundi de 14h à 17h Centre de PMI : 13 rue Rébeval 01 42 01 15 28

•• Le vendredi de 14h à 17h Centre de PMI : 7 place Rhin et Danube

01 53 72 83 82

•• Le mardi de 14h30 à 16h30 Centre de PMI : 10 rue Henri Ribière 01 53 38 95 03 Il existe également des cours de préparation à la naissance pour les futures mamans pour lesquelles il n'y a pas de préparation proposée dans la maternité dans laquelle elles sont inscrites, ou pour les mamans pour lesquelles la maternité est très éloignée :

MAISON DE L'ENFANCE

LE LUNDI

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10 Se renseigner auprès du secrétariat

CENTRE DE PMI

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

3 rue du Hainaut

Sur rendez-vous : 01 44 52 81 15

LA PMI DE LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

6 bis rue Clavel 01 44 52 57 16

Accompagnement des futurs parents Partage d'expériences avec d'autres parents et des professionnel-le-s

CENTRE DE PLANIFICATION FAMILIALE

12, rue Gaston Tessier 01 40 38 84 70

Lieu d'accueil, d'écoute et de prévention autour de la sexualité, la contraception et la prévention des maladies sexuellement transmissibles

L'adoption

Pour répondre au mieux aux interrogations des personnes postulant à l'adoption, le département de Paris a créé l'Espace Paris Adoption.

Lieu ressource visant à faciliter les démarches, il a aussi pour ambition de répondre à l'évolution de l'adoption pour apporter aux familles un service adapté à leurs questions et à leurs difficultés, face à la complexité actuelle de l'adoption nationale et internationale.

Missions:

•• Délivrance des agréments, recueil des enfants pupilles de l'État, suivi des enfants

adoptés, autorisation des organismes agréés par le bureau des adoptions

- •• Travail de soutien à la parentalité adoptive
- •• Dispositif de soutien et d'accompagnement des personnes adoptées
- Conférences thématiques

ESPACE PARIS ADOPTION

54 avenue Philippe Auguste 75011 Paris Du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 01 55 25 89 10 dases-epa@paris.fr





Chapitre 2:

VOTRE ENFANT EST LÀ

L'état civil de l'enfant

Déclarer et reconnaître l'enfant

La déclaration de naissance de votre enfant doit être faite impérativement dans les trois jours suivant l'accouchement à la mairie du lieu de naissance.

L'autorité parentale

Qu'est-ce que l'autorité parentale?

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Jusqu'à sa majorité ou son émancipation, elle appartient aux parents qui protègent leur enfant dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, assurent son éducation et permettent son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le ou la concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Pour tout renseignement juridique à propos de l'autorité parentale :

Sur place :

Tribunal de Grande Instance (TGI) Accès par le 7 rue Harlay 75001 PARIS Escalier S, 5° étage Du lundi au vendredi de 9h à 17h 01 44 32 57 43

Par courrier:

TGI de Paris Service des Affaires Familiales Tutelles mineurs 4 boulevard du Palais 75055 Paris cedex 01



Soins et suivi médical

LES PUÉRICULTEURS-TRICES DE SECTEUR

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

Les puériculteurs-trices de secteur ont deux modes d'intervention :

LA VISITE À DOMICILE

- Sur demande des familles qui sont informées par courrier de la possibilité d'une visite à domicile pendant la grossesse et après la naissance
- Sur demande des maternités, de tous les partenaires du champ médico-psycho-social et des professionnel-le-s de la petite enfance

Ils-Elles apportent :

- Des conseils de puériculture
- Des informations sur les structures médicales et d'accueil des tout-petits
- Des réponses aux questions des familles
- Un accompagnement des parents dans les gestes quotidiens autour de l'enfant

LES ACTIONS COLLECTIVES DANS LES CENTRES DE CONSULTATION INFANTILE

Participation et animation à :

- Des groupes de parents/enfants : accueil, jeux, ateliers lecture, etc.
- Des réunions d'informations pré ou postnatales, des séances d'actions éducatives pour la santé.

Les actions collectives ont pour objectif de favoriser l'intégration et l'épanouissement de l'enfant dans la famille.

Le travail est réalisé en partenariat avec les équipes de maternité, les centres de PMI, les services de pédiatrie et de néonatologie, les services d'hospitalisation à domicile, les services sociaux, les CMP (centre médico-psychologique), les services d'AEMO (assistance éducative en milieu ouvert), les établissements d'accueil de jeunes enfants, les associations de quartier (médiation socioculturelle) etc.

LES MÉDECINS DE CONSULTATIONS DE PMI

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

La mission des médecins de consultations de PMI est de garantir la promotion de la santé des futurs parents, des enfants de 0 à 6 ans et de la famille.

À ce titre, ils-elles garantissent la prise en charge médicale des enfants accueillis dans les centres de consultations de PMI où sont assurés le suivi médical des enfants, les vaccinations gratuites, le soutien à l'allaitement, les dépistages et les conseils aux parents sur les différents aspects de la vie de leurs enfants.

Ils-elles garantissent aussi le suivi médical des enfants suivis par les puériculeurs-trices de secteur et des enfants accueillis dans les établissements de garde municipaux et associatifs (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants), et chez les assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s.

Avec les coordinateurs-trices de crèches, ils animent et encadrent les professionnel-le-s de la petite enfance de l'arrondissement et garantissent le respect des règles de sécurité et d'hygiène dans les différentes structures d'accueil.

Enfin, ils mobilisent les différents réseaux institutionnels : social, médical, hospitalier, médico-psychologique pour assurer la protection des enfants en danger.

LE SERVICE D'AGRÉMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (SAMF)

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 21 ou 73

Le service, anciennement dénommé « service social de PMI » est composé de conseiller-e-s socio-éducatifs-ives, de travailleurs sociaux, de secrétaires médico-sociales, de médecins et de psychologues, organisés en secteurs géographiques.

Il a pour mission principale la protection de l'enfance dans le cadre de l'organisation de l'accueil chez les assistant-e-s maternel-le-s.

· Pour les familles

Le service informe sur les différents modes d'accueil des tout-petits et particulièrement l'accueil de l'enfant au domicile d'un-e assistant-e maternel-le.

Une réunion d'information destinée aux futurs parents et animée par un-e assistant-e social-e ou un-e puéricultrice-teur de secteur est organisée une fois par mois à la Maison de l'enfance.

•• Pour les personnes désirant exercer le métier d'assistant-e maternel-le

Le service informe sur la profession. Il reçoit et évalue les candidatures, participe à la formation des personnes agréées et assure le suivi professionnel des assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par des particuliers.

Les consultations de PML

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

Les consultations de PMI accueillent les enfants de moins de 6 ans et leur famille gratuitement et sans sectorisation géographique. Elles proposent des consultations médicales effectuées par des médecins qualifiés en pédiatrie qui procèdent au suivi préventif des enfants, au dépistage de troubles éventuels de la vue ou de l'audition et effectuent les vaccinations obligatoires.

52 AVENUE DE FLANDRE

01 44 72 09 35

3 RUE DU HAINAUT

01 44 52 81 15

8-10 RUE HENRI RIBIÈRE

01 53 38 95 03

8 RUE HENRI VERNEUIL

01 40 38 84 60

1 RUE DE L'OISE

01 40 34 26 52

13 RUE RÉBEVAL

01 42 01 15 28

7 PLACE RHIN ET DANUBE

01 53 72 83 82

Les consultations de PMI associatives du 19^e

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

6 bis rue Clavel 01 44 52 57 16

ASSOCIATION « ENFANT ET SANTÉ »

11 bis rue Curial 01 40 36 67 20 Ou 52 avenue de Flandre 01 44 72 09 35

HÔPITAL ROBERT DEBRÉ

48 boulevard Sérurier 01 40 03 20 00

Le personnel de la consultation est composé d'une infirmier-e puériculteur-trice responsable du centre ainsi que d'un-e ou deux auxiliaires de puériculture et d'un agent de service.

Dans les centres de PMI, les services de psychologues, interprètes, et médiateurs-trices socioculturel-le-s sont également à la disposition des familles.

Une sage-femme est présente dans certains centres pour échanger autour de la contraception, conseiller ou orienter les femmes enceintes ou venant d'accoucher, soutenir l'allaitement.

Des séances d'éducation à la santé sont organisées : conseils en matière d'alimentation, hygiène bucco-dentaire, prévention du saturnisme (présence de plomb dans le sang) et peuvent être associées au dépistage.

Diverses activités sont proposées : retour de maternité, massage, lecture, éveil des bébés, groupe de parole, jeux (marionnettes, chants, gommettes, pâte à modeler, peinture, goûter collectif) ; les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Où s'informer?

LA MAISON DE L'ENFANCE

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

- •• Un lieu d'accueil pour les habitant-e-s du 19° (parents, futurs parents, partenaires institutionnels et associatifs)
- •• Un lieu d'information, d'orientation et d'animation
- •• Un lieu de prévention et d'échange avec un espace parents/enfants.

La Maison de l'Enfance héberge les différents services de la Protection Maternelle et Infantile de l'arrondissement :

•• Le Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF) qui instruit les demandes d'agréments d'assistant-e-s maternel-le-s et suit l'activité de ceux et celles qui exercent une activité libérale

- •• Un relais d'assistant-e-s maternel-le-s
- •• Les puériculteurs-trices de secteur qui se rendent au domicile des familles pour le suivi des enfants de 0 à 6 ans
- •• L'équipe d'encadrement du service PMI du 19°

La Maison de l'Enfance est un lieu de proximité convivial pour les familles et les professionnel-les

Plusieurs services sont proposés :

- •• Permanences de professionnel-le-s assistant-e-s sociales-aux, (sagesfemmes, puériculteurs-trices, psychologues, lecteurs-trices) pour les familles,
- · Ateliers parents/enfants,
- · Réunions à thèmes





Chapitre 3:

FAIRE GARDER **VOTRE ENFANT**

Des réunions d'information spécifiques sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants dans le 19e ont lieu à la Maison de l'enfance (11-13 rue de la Moselle) sur inscription : 01 53 19 41 10

Les Rencontres autour des modes d'accueil ont lieu une fois par an à la Mairie du 19^e. Sous la forme d'un forum, les professionnelle-s de l'arrondissement vous présentent leur structure d'accueil des tout-petits. 5-7 place Armand Carrel 01 44 52 29 19

LES MODES D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

La multitude des structures d'accueil, collectif ou individuel, à temps plein ou à temps partiel, vous permettra de trouver la structure la mieux adaptée à vos besoins et à ceux de votre enfant.



L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Aide à la recherche et à la gestion d'un mode d'accueil, en particulier sur les conditions d'emploi d'un particulier dans le secteur de l'accueil des jeunes enfants (assistant-e maternel-le, garde à domicile).

FÉDÉRATION DES PARTICULIERS -EMPLOYEURS (FEPEM)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi De 9h30 à 17h30 Jeudi de 11h à 19h 0805 29 11 11 (appel gratuit) Mail: fairegarder-monenfant@paris.fr Réunions d'informations et permanences d'entretiens individuels à la Maison de l'Enfance, pour vous apporter toute l'information utile sur les différents modes d'accueil (les aides financières possibles, les démarches à effectuer, le recrutement, la mise en place du contrat de travail, les droits et devoirs des employeurs et des salarié-e-s, etc.).

MAISON DE L'ENFANCE

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

Les crèches familiales

Les crèches familiales municipales

La crèche familiale organise l'accueil à temps plein d'enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans au domicile d'assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par la Mairie de Paris.

Elle permet une relation personnalisée et une socialisation progressive.

L'enfant est accueilli au domicile de l'assistant-e maternel-le avec un ou deux autres enfants et participe régulièrement à des activités collectives organisées à la crèche et animées par un-e éducateur-trice de jeunes enfants dans les locaux de la crèche familiale.

Un accueil de 7 h 30 à 18 h 30 de l'enfant par une équipe de professionnel-le-s

L'assistant-e maternel-le est un-e professionnel-le agréé-e par la Protection Maternelle et Infantile du département de Paris. Il ou elle n'est pas isolé-e à son domicile et fait partie d'une équipe composée d'un-e responsable de la crèche qui assure le suivi et de son adjoint-e, d'un-e éducateur-trice en charge des activités pédagogiques, d'un-e secrétaire.

Un médecin, un-e psychologue et un-e psychomotricien-ne vacataires complètent cette équipe.

Formation, soutien, accompagnement (y compris à son domicile), sont apportés régulièrement à l'assistant-e maternel-le.

Pour l'inscription :

contacter le Pôle Familles des services à l'usager de la Mairie du 19°, plus d'informations à la Rubrique « inscriptions »

Tarifs:

la participation familiale est calculée en fonction des revenus selon un barème établi par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales). Informations : Rubrique « Tarifs »

9 RUE ALPHONSE KARR

01 40 35 38 05 76 berceaux

1-3 RUE DE L'OISE

01 40 05 03 14 61 berceaux

102 BOULEVARD SÉRURIER

(adresse provisoire) 01 40 32 44 05 72 berceaux

3 RUE DE LA SOLIDARITÉ

01 53 72 86 65 30 berceaux

Les crèches familiales associatives

Pour l'inscription, se renseigner auprès de chaque établissement.

 \sim

NB: Ces établissements sont liés à la Ville de Paris par une convention. Leur projet d'établissement est soumis à l'agrément de la Ville de Paris.

ESTRELIA

15 rue du Maroc 01 40 34 63 35 Accueil de 30 enfants De 8h à 19h

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

6 bis rue Clavel 01 44 52 57 14 Accueil de 60 enfants De 8h30 à 18h30 ou de 8h à 18h

CRÈCHE GAN YAEL

25 rue de Thionville 01 48 03 08 75 Accueil de 50 enfants De 8h30 à 18h30 ou de 8h à 18h

Les assistant-e-s maternel-le-s libéraux-ales

Les assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par des particuliers sont agréé-e-s par le département de Paris pour l'accueil de un à trois enfants à leur domicile.

Ils et elles sont suivi-e-s sur le plan professionnel par une équipe du Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF) qui participe aussi à leur formation.

Cette équipe est composée d'un-e assistant-e social-e, d'un médecin, d'un-e psychologue. L'assistant-e maternel-le est coordonné-e par un-e conseiller-e socio-éducatif-ve.

Avant la naissance, les parents sont invités à une réunion d'information (une fois par mois) où ils peuvent trouver toutes les informations concernant les modes d'accueil, et plus spécifiquement la garde par un-e assistant-e maternel-le (tarifs, contrats, déclaration, allocations par la Caisse d'Allocations Familiales et Ville de Paris).

Après la naissance, ils sont reçus sur rendez-vous par un-e assistant-e social-e qui les informe des modalités précises de ce mode de garde, les aide dans leur démarche et leur communique les places disponibles. Le Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF) est à la disposition des parents pendant toute la durée de l'accueil de l'enfant.

Le bureau de la PMI propose des Relais Assistant-e-s Maternel-le-s (RAM), lieux d'échange et d'activités animés par un-e éducateur-trice de jeunes enfants, aux assistant-e-s maternel-le-s libéraux-ale-s et aux enfants qu'ils et elles accueillent.

Le Relais d'Assistant-e-s Maternel-le-s du 19e est situé au 11-13 rue de la Moselle.

Pour tout renseignement concernant ce service, vous pouvez contacter le Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF)
01 53 19 41 10
11-13 rue de la Moselle 75019 Paris



La garde à domicile

Les parents peuvent choisir de faire garder leur enfant à la maison, seul ou en accord avec une autre famille en garde partagée.

La garde partagée implique que l'employé-e recruté-e assure simultanément la garde des enfants des deux familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

Les parents deviennent employeurs. Ils définissent les limites du poste, établissent un contrat de travail et pour cela doivent en référer à la Convention collective des salariés du particulier employeur.

FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 17h30

Jeudi de 11h à 19h

0 805 29 11 11 (appel gratuit)

Mail: fairegarder-monenfant@paris.fr

LES TRIBUS DE PARIS

Le site de la Ville de Paris pour trouver une garde, un-e baby-sitter ou une famille pour la garde partagée. www.lestribusdeparis.fr Pour plus de renseignements concernant :

- •• les services à domicile
- les aides financières
- les associations correspondant à la demande des familles
- •• les coordonnées des familles en recherche d'autres familles pour une garde partagée

Vous pouvez vous adresser à Faire garder mon enfant : 0 805 29 11 11

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h30 à 17h30, le jeudi de 11h à 19h fairegarder-monenfant@paris.fr

 $\sim\sim\sim$

L'ACCUEIL COLLECTIF

Les crèches collectives

Les crèches collectives municipales

Ces lieux d'accueil fonctionnent à partir d'un projet d'établissement qui s'intègre dans une politique globale de la petite enfance et répond à des objectifs qualitatifs.

Le projet, propre à chaque structure, sert de fil conducteur à une réflexion continue et évolutive de l'équipe sur les pratiques professionnelles quotidiennes mises en œuvre auprès des enfants. Les statuts, les rôles et les missions de chaque professionnel-le y sont définis : agent technique des établissements de la petite enfance, éducatrice-teur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, médecin, psychologue, psychomotricien-ne, infirmier-e ou infirmier-e puériculteur-trice.

Grâce à une attention constante de ces personnels qualifiés (comme auxiliaires de puériculture ou éducateurs-trices de jeunes enfants), l'enfant pourra s'intégrer à son rythme au sein d'un groupe. L'équipe veillera à favoriser l'acquisition progressive de son autonomie en l'aidant « à faire seul-e » et en veillant à la sécurité affective nécessaire à son développement.

Horaires : 7h30 à 18h30 ou 7h45 à 18h45

Les crèches collectives municipales sont des modes d'accueil de capacité variable, pour des enfants de 2 mois et demi à 3 ans.

L'accueil peut se faire de deux à cinq jours selon le besoin des familles.

La crèche collective est un espace ludique aménagé pour les tout-petits, où sont proposées des activités d'éveil, libres, ou dirigées comme les jeux de manipulation, de construction, d'imitation ou d'observation, ainsi que des activités psychomotrices ou artistiques.

Cette dynamique commune à toutes les structures collectives municipales du 19° assure un accueil de qualité des jeunes enfants de l'arrondissement.

Les crèches collectives et familiales sont jumelées entre elles : un-e responsable assure la continuité de fonctionnement de l'ouverture à la fermeture de son établissement et, en cas d'absence, l'autre responsable assure son remplacement.

Un seul établissement par secteur reste ouvert l'été et durant la période des fêtes de fin d'année, dans lequel sont regroupés les enfants inscrits dans les autres établissements. Les parents confirment la présence de leur enfant auprès du ou de la responsable de l'établissement par un engagement écrit pour toute ou partie de la période souhaitée. Toute période réservée sera facturée.

Pour l'inscription : contacter le Pôle Familles des services à l'usager de la Mairie du 19e (plus d'informations à la Rubrique « inscriptions »)

Tarifs:

la participation familiale est calculée en fonction des revenus selon un barème établi par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales). Informations : Rubrique « Tarifs »

7 COURS DU 7ÈME ART

01 40 40 21 90 50 berceaux

34 RUE DES ANNELETS

01 44 52 75 85 47 berceaux

9 RUE ARCHEREAU

01 55 26 97 60 77 berceaux

37 RUE ARMAND CARREL

01 42 08 96 08 61 berceaux

7 ALLÉE ARTHUR HONEGGER

01 53 72 85 40 33 berceaux

327 RUE DE BELLEVILLE

01 44 52 15 90 66 berceaux

18 QUAI DE LA CHARENTE

01 40 38 66 80 Accueil d'un tiers d'enfants en situation de handicap jusqu'à 6 ans 66 berceaux Horaires : 8h - 19h

154 RUE DE CRIMÉE

01 44 52 74 31 66 berceaux

171 RUE DE CRIMÉE

01 53 26 85 65 88 berceaux

4-10 RUE DAVID D'ANGERS

01 44 52 15 15 66 berceaux

7 ALLÉE DES EIDERS

01 40 35 03 32 77 berceaux

3-5 RUE EUGÉNIE COTTON

01 44 52 72 00 56 berceaux

5 RUE FRANCIS PONGE

01 53 72 83 80 66 berceaux

12 RUE GASTON REBUFFAT

01 40 35 22 84 88 berceaux

8-10 RUE HENRI RIBIÈRE

01 53 38 85 25 72 berceaux

5 RUE HENRI VERNEUIL

01 40 34 13 10 72 berceaux

164-168 AVENUE JEAN JAURÈS

01 44 52 15 10 66 berceaux

8-10 RUE JOSEPH KOSMA

01 53 19 85 45 66 berceaux

18 RUE LABOIS ROUILLON

01 53 35 88 70 Enfants âgés de 1 à 3 ans 22 berceaux

22 RUE LAUZIN

01 53 72 86 00 66 berceaux

12 CITÉ LEPAGE

01 44 52 56 50 66 berceaux

36 BIS QUAI DE LA LOIRE

01 53 19 81 70 22 berceaux

7 RUE LOUISE THULIEZ

01 42 49 20 96 30 berceaux

217 BOULEVARD MACDONALD

01 40 03 18 60 66 berceaux Horaires : 8h - 19h

4 PLACE MARCEL ACHARD

01 42 45 40 10 77 berceaux

45-47 RUE MIGUEL HIDALGO

01 40 18 75 35 60 berceaux

23-29 RUE DE NANTES

01 40 38 86 60 66 berceaux

47 BIS RUE DE L'OURCQ 11 QUAI DE L'OISE

01 40 38 64 15 66 berceaux

34 RUE PETIT

01 42 03 11 62 66 berceaux

10 RUE PRÉAULT

01 53 19 80 85 84 berceaux

2 RUE DE LA PRÉVOYANCE

01 42 38 30 92 72 berceaux

13 BIS RUE DE ROUEN

01 40 36 27 43 68 berceaux

118-120 AVENUE SIMON BOLIVAR

01 44 52 70 80 44 berceaux

3 RUE DE LA SOLIDARITÉ

01 53 72 86 60 55 berceaux

28 RUE DE TANGER

01 40 36 53 26 52 berceaux

1 BIS PASSAGE DE VERDUN

01 42 06 12 95 88 berceaux

Les conseils de parents et les conseils d'établissement

Lancés en 2006 à titre expérimental dans le 19°, les Conseils de parents se sont développés depuis dans tout Paris. Ce sont des instances qui permettent aux parents d'échanger avec les responsables d'établissement, les équipes et la Mairie du 19°.

Les parents se sont saisis de ce nouvel espace de dialogue et ont été nombreux à l'investir comme une instance citoyenne et un moyen de participer activement à la vie de l'établissement, du quartier et de l'arrondissement.

Il existe deux types de conseil :

- •• Le conseil de parents, qui regroupe plusieurs établissements
- •• Le conseil d'établissement, qui ne concerne qu'un établissement





Le conseil a trois objectifs :

- Permettre des échanges entre les parents, la Mairie, les coordinateurs-trices des crèches, les responsables des établissements et le médecin encadrant de PMI.
- •• Impliquer les parents sur la dimension collective de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants.
- •• Faire émerger des initiatives prises par les parents et/ou les professionnel-le-s. Le conseil promeut les initiatives collectives, en particulier celles qui ont une assise territoriale et une ouverture sur le quartier.

Ce n'est pas :

- •• Une réunion sur la gestion de l'établissement.
- •• Une réunion sur la pédagogie à mettre en œuvre.
- •• Une réunion où l'on débat de cas individuels.

Les élections

À l'automne, les parents élisent dans chaque établissement :

- •• 3 titulaires et 3 suppléants pour un conseil de parents.
- •• 3 titulaires et 4 suppléants pour un conseil d'établissement.

Au cours de la première séance de leur conseil, les parents élus élisent à leur tour un-e président-e. Le ou la président-e anime les réunions du conseil pendant l'année.

La préparation de l'ordre du jour et fréquence des réunions

Dans chaque établissement, les parents élus recueillent les questions et les propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails etc.) et transmettent à leur président-e les points à inscrire sur l'ordre du jour.

Chaque conseil se réunit trois fois par an.

Les crèches collectives associatives

Les crèches associatives accueillent les enfants de 2 mois et demi à 3 ans. Elles sont liées à la Ville de Paris par une convention, leur projet d'établissement est soumis à l'agrément de la Ville de Paris et elles sont contrôlées par la PMI. Le fonctionnement est assuré par des professionnel-le-s de la petite enfance : puériculteurs-trices, éducateurs-trices de jeunes enfants, infirmier-e-s, auxiliaires de puériculture, autres agents placés auprès des enfants et agents techniques. Ces crèches sont subventionnées par les services de la collectivité parisienne et la CAF.

Les crèches associatives sont ouvertes 11 heures par jour, dans une plage horaire comprise entre 7h30 et 19h. Certains établissements proposent toutefois une ouverture plus tôt le matin et plus tard le soir.

Pour l'inscription, se renseigner auprès de chaque établissement.

3 P'TITS TOURS (LA MAISON DES BOUT'CHOU)

6 rue Colette Magny 01 40 38 99 58 30 berceaux Horaires : 8h - 19h

ASSOCIATION FRANCO-ASIATIQUE POUR L'ENFANCE (AFAPE)

12 rue Bellot 01 40 37 29 38 72 berceaux

Horaires : 8h - 19h30

À TIRE D'AILE (CRÈCHE DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS - CASVP)

1 bis rue de Joinville 01 53 26 53 30

30 berceaux (dont 20 places réservées aux enfants du centre d'hébergement d'urgence 166 rue de Crimée)

Horaires : 7h30 - 18h30

AVENIR

38-40 rue des Annelets 01 42 06 65 15 22 berceaux

Horaires : 8h - 18h

MULTI-ACCUEIL BELLEVUE, CRESCENDO

2-12 rue de Bellevue 01 40 18 77 99 80 berceaux Horaires : 8h - 19h

LES ENFANTS D'ABORD, CRESCENDO

93 rue de Meaux 01 42 41 92 37 26 berceaux

Horaires: 8h15 - 18h45

ESPACE 19

51-53 rue Riquet (À l'intérieur du centre social Espace Riquet) 01 53 26 89 00 31 berceaux

Horaires: 8h - 18h30

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

6 bis rue Clavel 01 44 52 57 14 40 berceaux Horaires : 8h - 19h

GAN ESTHER

14 rue de Thionville (Entrée par le 12 passage de Thionville) 01 42 49 35 36 60 berceaux

Horaires: 7h30 - 17h30

GAN YAEL

29 bis rue de Thionville 01 48 03 80 78 60 berceaux

Horaires: 8h - 18h30

HAYA MOUCHKA

49-51 rue Petit 01 44 52 72 51 66 berceaux

Horaires : 8h - 18h45

HIPPOCAMPE, FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

3 rue Blanche Antoinette 01 40 03 01 27 74 berceaux Horaires : 8h - 19h

HISTOIRE D'OURS, ABC PUÉRICULTURE

16 rue Riquet 01 53 26 03 33 20 berceaux Horaires : 8h - 19h

JEUNESSE LOUBAVITCH

27 rue Riquet 01 40 35 06 94 15 berceaux Horaires : 8h - 18h45

LA MAISON DE GAVROCHE, CRESCENDO

9-21 sente des Dorées (À l'intérieur de l'hôpital Jean-Jaurès) 01 40 40 21 60 61 berceaux

61 berceaux Horaires : 8h - 19h

LA MAISON KANGOUROU

15 rue de l'Ourcq 01 53 72 81 10 31 berceaux

Horaires : 7h30 - 19h

LE NID DES TOUT-PETITS, PLAISIR D'ENFANCE

56-60 rue du Pré Saint-Gervais 01 40 35 01 53 38 berceaux Horaires : 8h - 18h

NOUVELLE ETOILE

32 rue de Romainville 01 42 01 94 00 31 berceaux dont 12 réservés aux enfants du quartier Horaires : 7h30 - 19h30

LES P'TITS BONHEURS, LA MAISON DES BOUT'CHOU

15 allée des Eiders 01 40 38 65 61 30 berceaux Horaires : 8h - 19h

LES PETITS GAILHARD, FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

32 rue Botzaris 01 53 72 34 66 69 berceaux Horaires : 8h - 19h

SUR UN AIR DE POLKA, LA MAISON DES BOUT'CHOU

5 rue Adolphe Mille 01 71 39 88 43 20 berceaux Horaires : 8h - 19h

Les crèches parentales

Les crèches parentales sont gérées par les parents organisés en association bénéficiant d'un conventionnement avec la Ville de Paris et d'un agrément du service de PMI du Département.

Elles accueillent les enfants généralement de 2 mois et demi à 3 ans, en général cinq jours par semaine. L'équipe d'encadrement se compose obligatoirement de deux adultes, dont au moins uneprofessionnel-le qualifié-e de la petite enfance. C'est lui ou elle qui coordonne la structure et assume la responsabilité éducative des enfants. Les crèches parentales sont soumises aux mêmes normes d'encadrement, d'hygiène et de sécurité que les établissements collectifs et sont contrôlées par les services de la PMI.

Ces structures demandent une participation active des parents car ils sont

Crèches parentales

GRENADINE ET MENTHE À L'EAU

Jusqu'à l'été 2016 : 8, allée Louise-Labé À partir de septembre 2016 : 9 rue du Docteur Potain 01 48 03 14 02 Accueil de 13 enfants (20 enfants à

partir de septembre 2016) Horaires : 8h45 - 18h45

L'ÎLE AUX TRÉSORS

19 rue des Chaufourniers 06 63 60 12 26 09 64 13 35 00 Accueil de 13 enfants Horaires : 8h30 - 18h30 impliqués dans l'organisation, la gestion et l'animation du lieu ainsi que dans la définition du projet pédagogique. Selon l'organisation mise en place, les parents peuvent : assister l'équipe dans l'accueil des enfants (jusqu'à une demi-journée par semaine), assurer une tâche précise tout au long de l'année et participer aux réunions régulières concernant la gestion et la vie de la crèche.

L'association de parents détermine les conditions d'admission de l'enfant. C'est donc à vous d'effectuer une inscription directement à la crèche parentale.

 \sim

LA MAISON DES LUTINS

8 allée Darius Milhaud 01 42 03 46 91

Accueil de 19 enfants de 10 mois

à trois ans

Horaires : 8h30 - 18h30

LES PETITS LOUPS

76 quai de la Loire 01 42 02 72 65 Accueil de 20 enfants Horaires : 8h - 19h

QUEL UNIVERS INVENTER?

43 rue des Bois 01 42 49 20 68

Accueil de 23 enfants de 6 mois à 3 ans

Horaires: 8h30 - 18h30

Les crèches en appartement

ASSOCIATION CARAMEL CRÈCHES CANNELLE ET PRALINE

3-5 rue Joseph Kosma 01 43 44 03 88 Horaires : 7h30 - 21h

Accueil 8 enfants à Cannelle; 11 enfants

à Praline

Ouvertes aux parents dont les horaires

de travail sont décalés (fin de la journée de travail au-delà de 18h)

FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON CRÈCHE FRAMBOISE

3 crèches en appartement : 6 rue des Ardennes (16 enfants) 20 rue Carducci (15 enfants) 42 quai de la Marne (13 enfants) 01 42 06 90 86

Les jardins d'enfants

Les jardins d'enfants municipaux

Les jardins d'enfants municipaux ont pour mission d'accueillir 60 enfants de 2 ans à 4 ans.

Ces établissements sont sous la responsabilité d'un-e éducateur-trice de jeunes enfants. Les horaires d'ouverture sont 7h30 -18h30.

Le jardin d'enfants est un lieu de vie où les enfants sont encadrés par des professionnel-le-s de la petite enfance tels que des éducateurs-trices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents de service.

Un médecin vacataire et un-e psychologue assurent leur suivi médical.

La caractéristique du travail de cette équipe est l'observation de l'enfant dans ses différentes activités afin de mieux le comprendre et de l'accompagner dans la découverte de son environnement.

La créativité est au cœur des activités proposées dans la structure sous forme de différents ateliers.

La priorité est donnée à l'expression de l'enfant et à la communication.

La vie collective est adaptée aux be-

soins de chacun compte-tenu du développement de l'enfant et de sa capacité à établir des relations.

La fréquentation du jardin d'enfants est une étape importante pour les petits avant leur entrée à l'école maternelle.

327 RUE DE BELLEVILLE

01 44 52 15 95 60 enfants

20 RUE HENRI TUROT

01 42 45 52 23 60 enfants

24 RUE DE TANGER

01 40 36 53 40 60 enfants

> Les inscriptions en jardins d'enfants municipaux se font directement sur place et les admissions passent par la commission d'attribution.

Les jardins d'enfants de Paris Habitat

Les jardins d'enfants Paris Habitat accueillent les enfants de 2 ans et demi à 6 ans. Ils sont sous la responsabilité d'un-e éducateur-trice de jeunes enfants assisté-e de plusieurs éducateurs-trices et d'agents de service.

Un médecin et un-e psychologue assurent des vacations régulières.

Les jardins d'enfants sont ouverts quatre jours et demi par semaine de 8h15 à 17h et ferment pendant les vacances scolaires. Les enfants sont répartis par groupe de 20. Le projet pédagogique a pour objectif de préparer les enfants aux apprentissages premiers et fondamentaux nécessaires à une bonne intégration à l'école élémentaire.

La formation spécifique des éducatrices-teurs de jeunes enfants favorise l'accueil individualisé des enfants et de leur famille, renforcé par un travail pluridisciplinaire.

Les inscriptions dans les jardins d'enfants Paris Habitat se font directement sur place et les admissions passent par la commission d'attribution.

$\sim\sim$

24 RUE ALPHONSE KARR

01 40 34 81 00 63 enfants

9 AVENUE AMBROISE RENDU

01 42 06 94 51 80 enfants

14 BIS AVENUE MATHURIN MOREAU

01 42 08 13 63 60 enfants

Les Jardins d'enfants associatifs du 19e

JARDIN D'ENFANTS GAN YAEL

29 bis, rue de Thionville 01 48 03 80 70

78 RUE DU PRÉ SAINT-GERVAIS

01 42 01 84 05 40 enfants

6 RUE DE LA SOLIDARITÉ

01 42 08 16 27 40 enfants



Les haltes-garderies : la garde à temps partiel

La halte-garderie est un lieu d'accueil à temps partiel, régulier ou occasionnel, par demi-journée, pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans.

Dans certains établissements, quelques places peuvent être réservées à la journée.

L'enfant est encadré par des professionnel-le-s de la petite enfance : éducateurs-trices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents techniques des établissements petite enfance. De nombreuses activités d'éveil sont proposées en fonction de l'âge de chaque enfant.

Ce mode de garde est un relais entre la vie familiale de l'enfant et sa future vie sociale, pour le préparer à la collectivité.

Horaires : 8h30 - 17h30 (en général : 8h30-12h30 et 13h30-17h30)

Les haltes-garderies municipales

Les haltes-garderies gèrent directement leurs inscriptions et leurs admissions.

 \sim

01 53 72 86 70 20 enfants De 5 mois à 4 ans

7 BIS RUE BOURET

10 RUE CURIAL

01 55 26 97 65 18 enfants De 1 à 5 ans

5 RUE EUGÉNIE COTTON

01 44 52 72 00 8 enfants De 1 à 4 ans

6-8 PASSAGE GOIX

01 40 05 55 00 20 enfants De 6 mois à 5 ans

3 RUE DU HAINAUT

01 44 52 81 10 30 enfants De 3 mois à 4 ans

10 RUE HENRI RIBIÈRE

01 53 38 41 61 22 enfants De la marche à 4 ans

5 RUE HENRI VERNEUIL

01 40 34 12 54 24 enfants De 1 à 6 ans

HALTE-JEUX LAUMIÈRE MAIRIE DU 19^E

5-7 place Armand Carrel
01 44 52 27 02
10 enfants
De la marche à 4 ans en mode de
garde simultané : halte-garderie et
démarches administratives

36 BIS QUAI DE LA LOIRE

01 53 19 81 70 10 enfants De 1 à 4 ans

9 QUAI DU LOT

01 40 38 66 60 25 enfants De 3 mois à 3 ans

202-204 BOULEVARD MACDONALD

01 53 26 92 25 20 enfants De 4 mois à 6 ans

3 RUE DE LA SOLIDARITÉ

01 53 72 86 65 15 enfants De 1 à 4 ans

Les haltes-garderies associatives du 19e

BABILOU

16 avenue Simon Bolivar 01 40 40 25 10 30 places Horaires : 8h - 19h

ESPACE 19 RIQUET

51-53 rue Riquet (A l'intérieur du centre social Espace Riquet) 01 53 26 89 00 19 places

Horaires: 8h - 18h30

GAN YAEL

25 rue de Thionville 01 48 03 08 75 15 places

Horaires : 8h30 - 18h

ESPACE 19 CAMBRAI

92 bis rue Curial, Tour H 01 40 34 05 83 20 places pour des enfants de 6 mois à 4 ans

Multi-accueil à la journée sur demande

Horaires : 8h30 - 17h30

LA MÔME (FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON)

48 rue des Bois 01 44 52 15 70 25 places Multi-accueil à la journée sur

Multi-accueil à la journée sur demande Horaires : 8h - 18h30

OHEL LEA (ASSOCIATION OHEL ESTHER)

4-8 rue Henri Murger 01 42 49 20 09 24 places pour des enfants de 15 mois à 3 ans

Horaires: 8h30 - 17h30

ESPACE 19 OURCQ

15 rue des Ardennes 01 42 38 00 05 13 places de 10 mois à 4 ans par demi-journée

Horaires: 8h30 - 12h30 et 13h - 18h



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le lieu d'inscription est différent selon que la structure est gérée par la Mairie ou une association :

INSCRIPTIONS À LA MAIRIE DU 19 ^E	INSCRIPTIONS SUR PLACE
Crèches collectives et familiales municipales	Haltes-garderies municipales
	Jardins d'enfants municipaux
	Jardins d'enfants Paris habitat
	Structures associatives (crèches collectives ou familiales, haltes-garderies et jardins d'enfants)

CRÈCHE COLLECTIVE OU FAMILIALE MUNICIPALE

Formalités d'inscription :

Les inscriptions en crèches municipales (collectives ou familiales) sont à effectuer à la Mairie du 19e, sans rendez-vous, **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h (le jeu-di jusqu'à 19h30)** aux services à l'usager (à partir du 6° mois de grossesse).

Vous devrez fournir :

•• La pièce d'identité du/de la ou des deux responsables (si l'enfant porte le nom du père, les deux pièces sont nécessaires)

- •• Un certificat médical mentionnant la date prévue de l'accouchement ou un acte de naissance de l'enfant
- •• Le livret de famille ou l'acte de naissance des autres enfants du foyer
- •• Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer ou bail non-manuscrit. facture EDF)
- •• Un justificatif relatif à la situation professionnelle des deux parents
- Une attestation CAF

Les situations particulières peuvent entraîner une demande de documents complémentaires. Dès la naissance, vous devez faire parvenir un extrait d'acte de naissance afin de valider votre demande. Les haltes-garderies et les jardins d'enfants ainsi que les établissements associatifs ou privés gèrent directement leurs inscriptions.

Une sectorisation a été établie en fonction de votre lieu d'habitation et de la densité de population du quartier. À chacun de ces secteurs correspondent une ou plusieurs crèches collectives et une crèche familiale.

Lors de la préinscription à la Mairie, la sectorisation dont vous dépendez vous sera communiquée. Elle peut être consultée au bureau des crèches à la Mairie au 01 44 52 27 04.



La commission d'attribution des places en structures municipales

Le nombre de places disponibles ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes, la Mairie du 19° a fait le choix de la transparence, en mettant en place une commission d'attribution des places en crèches collectives et familiales et des jardins d'enfants municipaux et Paris Habitat.

Cette commission se réunit en fonction des places disponibles, toutes les six à huit semaines environ pour les crèches collectives et familiales, et au minimum deux fois par an pour préparer et attribuer les places pour chaque rentrée de septembre des jardins d'enfants municipaux et Paris Habitat.

Composition de la Commission

- •• la Mairie du 19e
- •• les coordinateurs-trices des établissements
- les responsables d'établissements
- •• les médecins de consultation de PMI
- les puériculteurs-trices de secteur
- •• le personnel d'encadrement des assistant-e-s maternel-le-s (Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux -SAMF)
- · les associations

Les Conditions d'Admission

Les décisions sont prises en fonction de la situation familiale et sociale et dans le respect de la mixité sociale. Les critères examinés sont les suivants :

- Foyers où les deux parents travaillent
- Familles monoparentales
- Parents en voie d'insertion
- Enfants en situation de handicap
- Enfants adoptés
- Naissances multiples
- Grossesses précoces
- Signalements de l'enfance en danger

- Couples d'étudiants
- Continuité du mode de garde pour les familles emménageant dans le 19° arrondissement

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place en crèche.

Une fois que la commission vous a attribué une place, vous devez prendre très rapidement contact avec la ou le responsable de l'établissement dans lequel votre enfant sera accueilli, afin de convenir un rendez-vous.

Vous disposez d'un délai maximum indiqué dans le courrier d'attribution pour prendre ce rendez-vous. Au-delà de ce délai, la place sera déclarée vacante et attribuée à une autre famille.

Il faut aussi savoir que :

- •• Les crèches collectives et haltes-garderies sont organisées par section (bébés, moyens et grands) ou en âges mélangés.
- •• L'admission des enfants ne devient effective qu'après examen obligatoire de l'enfant par le médecin de l'établissement pour les enfants de moins de quatre mois. Une fois effective, une semaine d'adaptation est obligatoire.
- •• Les demandes en attente restent valables tant qu'elles ne sont pas satisfaites, sous réserve de tout changement de situation (déménagement, etc.).

•• Les enfants accueillis en crèche, qui auront 3 ans le 1^{er} janvier et qui n'ont pas obtenu de place à l'école maternelle peuvent être maintenus dans l'établissement après en avoir fait la demande auprès de la Mairie.

L'admission d'un enfant nécessite un certificat médical (formulaire fourni par les responsables des crèches) rempli par le médecin traitant de l'enfant puis validé par le médecin de l'établissement.

Les tarifs

Comment sont fixés les tarifs familiaux?

Les tarifs appliqués aux familles dont l'enfant fréquente un des établissements d'accueil de la petite enfance sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un tarif plancher et un tarif plafond.

Comment calculer votre tarif?

Année de référence : Les revenus à prendre en compte pour le calcul du tarif de l'année en cours sont les ressources déclarées perçues durant l'année N-2 et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement. Ainsi, les ressources 2014 sont prises en compte pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

- Pour calculer votre tarif, vous devez : Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels (des deux parents) par 12;
- Calculer votre tarif iournalier :
- Avec un enfant à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,006**
- Avec deux enfants à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,005**
- Avec trois enfants à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,004**
- Avec entre quatre enfants ou plus à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,003**
- •• Calculer votre tarif horaire :
- Avec un enfant à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,0006**
- Avec deux enfants à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,0005**
- Avec trois enfants à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,0004**
- Avec entre quatre enfants ou plus à charge, multipliez vos ressources mensuelles par **0,0003**



Tarifs planchers

Le revenu plancher est fixé à 660,44 euros pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, sur la base du revenu de solidarité active mensuel d'une personne seule avec enfant, déduction faite du logement. Quand les ressources de la famille sont nulles, inférieures ou égales au revenu plancher, les tarifs sont les suivants :

Tarifs journaliers

- Avec un enfant à charge : 3,96 €/jour
- Avec deux enfants à charge : 3,30 €/ jour
- Avec trois enfants à charge : 2,64 €/jour
- Avec quatre enfants ou plus à charge : 1,98 €/jour

Tarifs horaires

- Avec un enfant à charge : 0,40 €/heure
- Avec deux enfants à charge : 0,33 €/heure
- Avec trois enfants à charge : 0,26 €/heure
- Avec quatre enfants ou plus à charge : 0,20 €/heure

Tarifs plafonds

Le revenu plafond, a été fixé par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008 à 7 145 €. Quand les ressources de la famille sont au moins égales au revenu plafond, les tarifs sont les suivants :

Tarifs journaliers

- Avec un enfant à charge : 42,87 €/jour
- Avec deux enfants à charge : 35,73 €/jour
- Avec trois enfants à charge : 28,58 €/jour
- Avec quatre enfants ou plus à charge : 21,44 €/jour

Tarifs horaires

- Avec un enfant à charge : 4,28 €/heure - Avec deux enfants à charge : 3,57 €/heure

- Avec trois enfants à charge : 2,85 €/heure
- Avec quatre enfants ou plus à charge : **2,14 €/heure**

NB: La Caisse Nationale des Allocations Familiales a fixé une révision générale des tarifs au 1er janvier de chaque année.

Le Services Facil'Familles

Facil'Familles est un service de la Mairie de Paris qui permet de :

- Recevoir une seule facture pour toutes les activités périscolaires (hors restauration scolaire),
 conservatoires, ateliers beaux-arts et de la petite enfance
- Faire depuis internet, si vous le souhaitez, des demandes d'inscription ou de modification à certaines activités périscolaires de vos enfants
- Payer votre facture facil'familles par carte bancaire sur internet
- Faire une demande de prélèvement automatique
 Pour accéder aux démarches

facil'familles : https://teleservices.paris.fr/ffaxssl/ jsp/site/Portal.jsp?page

Vous avez cependant toujours la possibilité d'effectuer le paiement de votre facture de mode d'accueil en espèces en Mairie.

 \sim



Chapitre 4:

EN ROUTE VERS

LA MATERNELLE :
L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

L'inscription à l'école publique

L'inscription s'effectue à la Mairie d'arrondissement du domicile de votre enfant. Elle est possible à partir de ses deux ans.

Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école, dont les coordonnées vous sont indiquées par la Mairie, qui procèdera à l'inscription définitive.

Les enfants de 3 ans (ou qui auront 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours) sont accueillis à la maternelle dès la rentrée de septembre. Les enfants de moins de 3 ans, nés après le 31 décembre de l'année en cours, sont accueillis en fonction des places disponibles.

Où s'adresser?

Services à l'usager – Pôle Familles Mairie du 19e arrondissement Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Et le jeudi jusqu'à 19h30 01 44 52 27 04

L'inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale.

 \sim

Pièces à fournir :

- •• le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- le carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires (DT polio) ou les certificats de vaccinations ou un certificat de contre-indication
- •• une pièce établissant la qualité du/de la responsable légal-e (pièce d'identité) et le cas échéant, les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement)
- •• un justificatif de domicile de moins de 3 mois dans le 19e
- •• le certificat de radiation de l'école précédente indiquant la date d'effet de la radiation (si l'enfant était déià scolarisé)
- personnes hébergées :
- attestation d'hébergement précisant les coordonnées du ou des parent-s et du ou des enfant-s hébergé-s
- pièce d'identité de l'hébergeant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois concernant l'hébergeant
- un courrier administratif adressé à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant (CAF ou sécurité sociale mentionnant la nouvelle adresse)



Chapitre 5:

L'ÉPANOUISSEMENT DES TOUT-PETITS

Quelques pistes pour l'éveil et la stimulation de votre enfant à travers la culture

Les Centres d'Animation

CENTRE D'ANIMATION CLAVEL

26 rue Clavel 01 42 40 87 78

Horaires: 9h30 - 21h30 du lundi au jeudi 9h30 - 12h30 et 13h30 - 18h00 le samedi

Établissement de 380 m²: espace d'exposition de 80 m², salle de sport-danse, musique, gravure, sculpture, dessin, terrain d'éducation sportive, quatre tables de ping-pong.

- Anglais (à partir de 5 ans)
- •• Baby gym (4 à 6 ans)
- •• Éveil arts plastiques (4 à 6 ans)
- •• Éveil à la danse (3 à 5 ans)
- •• Éveil musical (3 à 5 ans)
- •• Gym maman / bébé (3 ans et plus)

CENTRE D'ANIMATION CURIAL

16 rue Colette Magny 01 40 34 91 69

Horaires: 9h30 - 21h30 du lundi au vendredi / 14h - 20h le samedi

Spectacles et concerts les jeudis et samedis jusqu'à minuit

Équipement de 1134 m²: espace d'exposition, salle de spectacle de 150 places assises et 290 debout, salle d'enregistrement, studio de répétition, salles de musique, salle d'art plastique, salle de danse, salle de sport, salle d'informatique.

- Dessin/peinture (4 à 6 ans)
- •• Éveil arts plastiques (2 à 5 ans)

- •• Éveil corpo-musical (2 à 3 ans)
- •• Éveil corporel (3 à 6 ans)
- •• Éveil à la danse (4 à 5 ans)
- •• Éveil musical (4 à 5 ans)
- •• Éveil théâtral (4 à 6 ans)
- •• Éveil corporel (3 à 6 ans)
- •• Hip hop baby (4 à 6 ans)
- •• Multi-activités arts plastiques (2 à 3 ans)
- Multi-activités corporelles (2 à 3 ans)

CENTRE D'ANIMATION MATHIS

15 rue Mathis 01 40 34 50 80

Horaires: 9h45 – 12h30 et 13h30 - 22h du lundi au mercredi et du jeudi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à

22h30 Établissement de 850 m² : différentes salles d'activités, une salle de spectacle

•• Arts du cirque (4 à 6 ans)

et deux halls d'exposition.

- Danse classique (6 à 7 ans)
- Découverte natation (6 à 7 ans)
- •• Éveil arts plastiques (3 à 5 ans)
- •• Éveil danse (4 à 5 ans et 5 à 6 ans)
- •• Éveil musical (3 à 4 ans et 4 à 5 ans)
- •• Éveil théâtral (4 à 5 ans)
- •• Hip hop baby (4 à 6 ans)
- •• Initiation danse modern jazz
- (6 à 8 ans)
- Initiation musicale (5 à 6 ans)
- •• Programmation de spectacles, théâtre, danse et vernissages

CENTRE D'ANIMATION PLACE DES FÊTES

2-4 rue des Lilas 01 40 18 76 45

Horaires: 11h - 13h et 14h - 22h lundi, mardi, ieudi et vendredi

9h - 22h le mercredi

10h - 22h le samedi

Spectacles les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à minuit

Établissement de 750 m²: cuisine pédagogique, différentes salles d'activités, une salle de spectacle de 126 places assises ou 252 debout, hall d'exposition.

- Arts du cirque (à partir de 4 ans)
- •• Éveil arts plastiques (3 à 4 ans)
- •• Éveil à la danse (à partir de 3 ans)
- •• Éveil corporel (3 à 6 ans)
- •• Éveil gym (4 à 5 ans)
- •• Éveil musical (à partir de 3 ans)
- Éveil théâtre (à partir de 4 ans)
- Petits gourmands :

cuisine modelage (4 à 8 ans)

 Programmation de spectacles, théâtre, danse, concerts et expositions

CENTRE D'ANIMATION RÉBEVAL

36 rue Rébeval 01 53 38 90 65

Horaires : Lundi et mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 21h30

Mercredi de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 21h30

Jeudi de 9h30 à 21h30

Vendredi de 9h30 à 21h00

Samedi de 9h45 à 12h30 et de 13h15 à 18h15

Établissement de 500 m² : six salles d'activités, un hall d'exposition, une cour extérieure de 200 m²

- •• Arts du cirque (à partir de 4 ans)
- Arts plastiques (4 à 7 ans)

- Danse classique (à partir de 5 ans)
- •• Éveil arts plastique (4 à 5 ans)
- •• Éveil corpo-musical (3 à 5 ans)
- •• Éveil corporel (3 à 4 ans)
- •• Éveil danse (4 à 6 ans)
- •• Éveil multi-activités spectacle (4 à 6 ans)
- •• Éveil théâtral (4 à 6 ans)
- •• Judo (à partir de 4 ans)
- Poterie (4 à 6 ans)

CENTRE D'ANIMATION SOLIDARITÉ ANGÈLE MERCIER

133-135 boulevard Sérurier

01 42 49 25 16

Horaires: 9h30 - 13h et 14h - 22h le lun-

di, mardi, jeudi et vendredi

9h30 - 22h le mercredi

9h30 - 18h30 le samedi

Équipement développant un axe fort autour des pratiques musicales : studios d'enregistrement et de répétition, nombreux ateliers musique. Autres espaces : salle polyvalente d'ateliers de danse, arts du cirque et sports, salle d'arts plastiques, salle informatique, deux halls d'exposition.

- Anglais baby (à partir de 3 ans)
- Arts du cirque (à partir de 3 ans)
- •• Baby gym (3 à 5 ans)
- Danse africaine baby (4 à 6 ans)
- Danse hip hop baby (4 à 6 ans)
- •• Éveil arts plastiques (à partir de 3 ans)
- •• Éveil corporel (3 à 5 ans)
- •• Éveil danse (à partir de 3 ans)
- •• Éveil musical (à partir de 3 ans)
- •• Éveil piano (à partir de 4 ans)
- •• Éveil théâtral (à partir de 4 ans)
- •• Éveil violon (3 à 6 ans)
- •• Gym enfant / parent (2 à 3 ans)
- •• Initiation aux arts martiaux (4 à 6 ans)
- •• Judo (4 à 7 ans)
- Marionnettes (4 à 6 ans)
- •• Théâtre (à partir de 4 ans)



COMPLEXE PAILLERON

24 rue Édouard Pailleron 01 40 40 27 70 Bébé nageurs de 6 mois à 3 ans Jardin aquatique avec et sans parents

CLUB DE NATATION -LES MOUETTES DE PARIS

Piscine Mathis 15 rue Mathis

Bébés nageurs, jardin aquatique, natation

Les théâtres

THÉÂTRE CLAVEL

3 rue Clavel 09 75 45 60 56

Théâtre jeune public : 120 places Programmation : www.theatre-clavel.

com

ABRICADABRA THÉÂTRE (PÉNICHE SPECTACLE)

Péniche Antipode, Face au 55 quai de la Seine 01 42 03 39 07 contact@penicheantipode.net Programmation: www.penicheantipode. fr/peniche enfants.html

GUIGNOL ANATOLE (MARIONNETTES)

Parc des Buttes Chaumont (entrée face à la Mairie du 19°) 01 40 30 97 60

THÉÂTRE PARIS-VILLETTE

11 Avenue Jean Jaurès 01 40 03 72 23

Les établissements culturels

LE CAFÉ DES ENFANTS DU DANUBE

29 boulevard d'Algérie 01 42 06 83 98

CAFEZOÏDE

Café culturel des enfants de 0 à 16 ans et de leur famille Lieu de convivialité, d'échanges, d'expression artistique et sociale, de jeux et d'expérimentation 92 bis quai de la Loire 01 42 38 26 37

LA MAISON DES PETITS DU CENTQUATRE

Lieu d'accueil artistique parents / enfants jusqu'à 5 ans 104 rue d'Aubervilliers / 5 rue Curial 01 53 35 51 21

CENTRE D'ART LE PLATEAU

22 rue des Alouettes 01 76 21 13 41

CITÉ DES SCIENCES -CITÉ DES ENFANTS

30 avenue Corentin Cariou 01 40 05 70 00

ESPACELUDO

Halle Secrétan 21 rue Bouret 01 40 32 48 65

Espace de 300 m², géré par le centre social Espace 19, dédié principalement aux jeux pour les enfants, les tout-petits, les familles et les adolescents, divisé en différents espaces en fonction des âges et jeux.

En plus de cet accueil ouvert à tout-es, l'EspaceLudo propose une programmation évolutive :

- •• Des ateliers (fabrication de jeux, ateliers manuels et artistiques, etc.);
- •• Des temps d'échanges et de rencontres répondant aux besoins des familles, en lien avec les partenaires d'Espace 19 et des intervenants extérieurs ;
- •• Des soirées ludiques, des temps d'information et de débat, des tournois, trocs de jouets, etc.

Conditions d'inscription et d'adhésion : se renseigner.

Horaires:

•• Période scolaire : Accueil ouvert à tous : Mardi : 15h30 - 19h Mercredi : 14h - 19h Jeudi : 16h30 - 19h Vendredi : 15h30 - 19h Samedi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 19h

- •• Familithèque (temps d'échanges et d'ateliers parents-enfants 0-4 ans) : mardi et vendredi : 8h45 à 11h30 Accueil jeunes : mardi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h
- •• Période de vacances : Accueil ouvert à tous : Du mardi au samedi : 9h30 – 12h30 et 14h – 18h30 (Horaires de vacances sous réserves de modification, se renseigner par téléphone)



Les bibliothèques municipales dans le 19°

Des bibliothèques pour les moins de 4 ans, un service municipal gratuit :

- •• Des milliers de documents (livres, CD, DVD, revues pour les enfants de moins de 4 ans : albums, comptines, contes, sans oublier des revues et des livres pour les parents et les éducateurs).
- •• Un personnel spécialisé, pouvant renseigner les parents, conseiller des livres et disques, organiser des animations (arbre à histoires, tapis d'éveil, livres d'artistes, intervention de musiciens et de conteurs).
- •• Des espaces aménagés spécialement pour les très jeunes enfants : parents et assistant-e-s maternel-le-s peuvent s'y installer pour y lire des histoires aux enfants qu'ils et elles accompagnent.
- •• Un service de prêt gratuit : l'inscription gratuite est obligatoire pour emprunter des livres et la durée des prêts est de 3 semaines.

Les bibliothèques proposent aussi :

- •• Une matinée (mardi, jeudi ou vendredi selon les bibliothèques) spécialement réservée aux assistant-e-s maternel-le-s et aux parents accompagnés de jeunes enfants.
- •• Des temps d'animation périodiques pour les tout-petits.

Les bibliothèques du 19°, en partenariat avec les établissements de la petite enfance, organisent depuis plus de 10 ans des comités de lecture, des manifestations communes et des rencontres thématiques.

Les bibliothèques spécialisées pour les enfants du 19°:

BIBLIOTHÈQUE BENJAMIN RABIER

141 avenue de Flandre 01 42 09 31 24

BIBLIOTHÈQUE CRIMÉE

42 rue Petit 01 42 45 56 40

BIBLIOTHÈQUE HERGÉ

2 rue du Département 01 40 38 18 08

Bibliothèques avec section Enfants (pour les moins de 4 ans) :

BIBLIOTHÈQUE DISCOTHÈQUE PLACE DES FÊTES

18 rue Janssen 01 42 49 55 90

BIBLIOTHÈQUE FESSART

6 rue Fessart 01 42 08 49 15

ASSOCIATION L.I.R.E À PARIS

69 rue Curial 01 40 09 01 30

- •• Séances de lecture par les membres de l'association dans différents lieux de Paris (centres de PMI, relais d'assistant-e-s maternel-le-s, centres sociaux, pouponnières, centres d'hébergement d'urgence, centres maternels et bibliothèques).
- •• Éveil à la lecture pour les très jeunes enfants accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent dans le but de contribuer à la lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme, l'exclusion sociale.



Chapitre 6:

CONTACTS UTILES

Besoin d'écoute, de conseils, d'accompagnement social? Les services sociaux du 19e sont à votre disposition Pour le suivi de la santé et le développement de votre enfant, n'hésitez pas à consulter les professionnel-le-s de santé du 19e.

Social et santé

SERVICE SOCIAL POLYVALENT DU 19^E

5 rue du Pré Saint-Gervais 01 40 40 61 40

Horaires: 9h - 17h

Information, orientation et accompagnement dans vos démarches et l'ouverture de vos droits (aides et allocations so-

ciales)

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS DANS LE 19^E

17 rue Meynadier 01 40 40 82 00 Horaires: 8h30 - 17h

Aides et prestations sociales

Accompagnement des personnes en situation de handicap et des familles

Services aux Parisiens âgés Allocation Paris petits à domicile (Papado) d'aide à la garde à domicile des enfants de moins de 3 ans

SERVICE D'AGRÉMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS ET FAMILIAUX (SAMF)

11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

Orientation et agrément des assistant-e-s maternel-le-s

Accueil et information des familles sur la garde au domicile d'un-e assistant-e

maternel-le



Soutien à la parentalité

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Centre de gestion de Laumière 67-69 avenue Jean Jaurès Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 0810 25 75 10 www.caf.fr

Aides et allocations liées à l'arrivée de votre enfant et durant les premières années et notamment :

- •• La Prestation Accueil du Jeune Enfant (PAJE) qui comprend :
- La prime à la naissance ou à l'adoption versée sous conditions de ressources au 7^e mois de grossesse,
- L'allocation de base versée sous conditions de ressources jusqu'au mois précédent le 3ème anniversaire de l'enfant.
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour toute naissance ou adoption après le 31 décembre 2014 ou le Complément de libre choix d'activité (CLCA) sous conditions de ressources, dès l'arrivée de votre premier enfant. La PreParE ou le CLCA peut être attribué si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre enfant.
- Le complément de libre choix de mode de garde. Si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans par un-e assistant-e maternel-le agréé-e ou par un-e garde à domicile, une part des cotisations sociales et du salaire net de la personne peut être prise en charge sous conditions de ressources.

•• L'Allocation journalière de présence parentale (AJPP).

L'AJPP est attribuée aux parents ou à toute personne qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans. L'enfant doit être atteint d'une maladie. d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.

La CAF met aussi à votre disposition une équipe de travailleurs sociaux (assistant-e-s sociaux-ale-s, conseiller-e-s en économie sociale et familiale) pour :

- Le soutien à la fonction parentale.
- Les prêts et aides personnalisés,
- Les loisirs et temps libre des familles.

CENTRE SOCIAL TANGER

28 rue de Tanger 01 44 89 61 70

Le mardi de 9h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h

CENTRE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DU 19E

4 rue David d'Angers 01 84 82 44 27

- Accompagnement des familles dans l'intérêt des enfants.
- Prise en charge des mineurs à temps plein ou temps partiel.
- · Actions de prévention et de protection pour les jeunes de la naissance à la maiorité.
- · Accueil des parents et enfants en difficulté pour orientation dans les difficultés éducatives qu'ils traversent.

LE COQUELICOT

15 rue du Maroc 01 40 34 63 95 Lundi, mardi, jeudi et samedi de 14h30

à 18h30

- •• Lieu de parole et d'écoute pour les enfants de 0 à 4 ans et les parents.
- •• Espace de rencontre, jeu et échange avec une équipe de professionnel-le-s.
- · Accompagnement global : mode de garde, logement, etc.

La CAF de Paris soutient le fonctionnement d'associations qui proposent des services d'aide à domicile. Selon votre situation, vous pouvez faire appel à du personnel qualifié pour vous seconder (participation horaire calculée en fonction des ressources et du nombre d'enfants).



 \sim

DE PARIS (ADAF) 28 place Saint-Georges (75009) 01 49 70 67 57

AIDE FAMILIALE À DOMICILE D'ÎLE-DE-FRANCE

135 rue du Mont Cenis (75018) 01 55 07 13 13

ASSOCIATION « FAMILLE ET CITÉ »

1 rue du Pré Saint-Gervais (93500 PANTIN) 01 48 10 14 60

ASSOCIATION PARISIENNE POUR L'AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE

12 rue Chomel 75007 PARIS 01 45 48 46 00

Les centres sociaux

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, agréés par la CAF, gérés directement par la CAF ou par des associations.

Ils sont identifiés comme lieux d'animation globale éducative et culturelle en direction des familles, des habitants du quartier et à la lutte contre l'exclusion et aux politiques d'insertion des populations en grande difficulté.

CENTRE SOCIAL BELLEVILLE

17 rue Jules Romains 01 40 03 08 82

ESPACE 19 CAMBRAI

3 ter, rue de Cambrai, tour J 01 40 37 78 85

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DANUBE

49 bis. rue du Général Brunet 01 40 18 00 23

J2P (JAURÈS, PANTIN, PETIT)

32 rue Petit 01 42 00 71 82

ESPACE 19 ARDENNES

15 rue des Ardennes 01 42 38 00 05

ESPACE 19 RIQUET

53 rue Riquet 01 53 26 89 00

CENTRE SOCIAL TANGER (CAF)

28 rue de Tanger 01 44 89 61 70

ESPACE 19 (SIÈGE DE L'ASSOCIATION)

251 rue de Crimée 01 40 36 15 78

L'hébergement

Le 19^e arrondissement compte plusieurs centres d'hébergement accueillant des femmes enceintes ou mères isolées avec enfants. Gérés par les services municipaux ou des associations, ils ne sont pas accessibles directement.

Pour toute information à ce sujet, veuillez contacter les services sociaux municipaux:

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP)

17 rue Meynadier 01 40 40 82 00 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE. DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ (DASES)

5 rue du Pré-Saint-Gervais 01 40 40 61 40 Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Centres d'hébergement du 19e (à titre indicatif) :

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE CRIMÉE

Etablissement public du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris 166 rue de Crimée 01 53 26 53 26 Crèche 1 bis, rue de Joinville accueillant 10 enfants du centre

123 lits pour femmes et enfants en situation d'urgence

Le CHRS comprend un espace mère / enfant qui accueille les mères avec leurs enfants et les enfants seuls des mères qui travaillent. Il a pour objectif de permettre aux jeunes femmes de construire un proiet en vue d'une autonomie et d'une insertion à leur sortie de l'établissement.

CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET DE RÉINSERTION PAULINE ROLAND

Etablissement public du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

35-37 rue Fessart

01 42 03 26 28

110 places pour enfants de 0 à 8 ans en internat avec leur mère

Crèche interne de 40 berceaux de 0 à 3 ans

Horaires de la crèche : 7h30 - 18h30 Accompagnement des familles monoparentales dans leurs projets d'insertion professionnelle

Prise en charge globale individualisée

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE **RÉINSERTION SOCIAL EMMAÜS**

4 passage de Flandre 01 42 09 56 03

12 places en appartements pour familles avec enfants

Admission sur rapport social

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS MACDONALD

68 rue Cesária Evora 8 studios mères / enfants

Pour femmes au profil « jeune travailleuse » enceintes d'au moins 4 mois ou avant un enfant de moins de 3 ans

Dossier à déposer sur internet : www.alit.com

NB: Pour toute demande concernant les centres maternels. veuillez contacter l'ADEMIE. qui centralise la recherche de centres maternels pour les mères parisiennes et assure leur prise en charge:

L'Action Départementale Envers les Mères Isolées avec Enfant (ADEMIE) 76-78 rue de Reuilly (75012) 01 53 46 85 75

RÉSIDENCE MATERNELLE LES LILAS DE LA FONDATION ARMÉE **DU SALUT**

9 avenue de la Porte des Lilas 01 48 03 81 90

Accueil de jeunes femmes enceintes ou en charge d'un enfant de moins de 3 ans Crèche de 45 berceaux

Horaires: 7h30 - 18h45

Accueil de mères célibataires en situation de précarité

Prévention des risques de maltraitance Accompagnement de la relation mère / enfant en vue d'une insertion socioprofessionnelle permettant d'accéder au relogement.

LA NOUVELLE ETOILE

Mission Maternelle 32 rue de Romainville 01 42 01 94 00

Hébergement et accompagnement social des jeunes femmes enceintes ou des mères avec des enfants de moins de 3 ans.

Proiets individualisés et travail d'ouverture sur l'extérieur.

CENTRE MATERNEL SESAME GÉRÉ PAR L'ASSOCIATION L'ESSOR

61 rue Armand Carrel 01 43 49 36 36

28 appartements répartis dans tout Paris pour femmes enceintes de plus de sept mois et mères isolées avec enfants jusqu'à 3 ans.

Accompagnement individuel de mères isolées en situation sociale difficile pour créer ou consolider un lien mère-enfant.

La santé

HÔPITAL ROBERT DEBRÉ POUR LA MÈRE ET L'ENFANT

48 boulevard Sérurier 01 40 03 20 00

Urgences pédiatrie : 01 40 03 22 73 Urgences maternité: 01 40 03 21 55

MAISON MÉDICALE DE GARDE

9-21 sente des Dorées (à l'intérieur de l'hôpital Jean-Jaurès)

01 42 41 07 45

Le soir et le week-end pour les consultations urgentes de médecine générale ne nécessitant pas d'hospitalisation

En semaine de 20h à 23h

Samedi de 14h à 20h

Dimanche et jours fériés de 9h à 20h



MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE MICHELET

1 rue Colette Magny 01 40 37 90 24

6 bis rue Clavel

CENTRE DE SANTÉ MÉDICAL ET DENTAIRE - FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON

01 44 52 57 10 Consultation de pédiatrie avec ou sans rendez-vous Du lundi au vendredi de 8h à 19h30 Samedi de 8h à 13h

Consultations pédiatriques tardives : le vendredi de 19h à 21h et le samedi de 17h à 19h

SECTEUR DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE DES BUTTES CHAUMONT

11° Secteur de Psychiatrie Infanto-Juvénile 36-42 rue de la Villette 01 42 02 20 77

Au sein du 11e secteur l'unité petite enfance propose des consultations parents/enfants, visites à domicile, travail en réseau avec la PMI

Horaires: 9h - 17h

L'unité petite enfance se propose d'intervenir auprès des familles pour une prévention précoce de la relation parents/ enfants et permettre à cette relation de se développer de façon satisfaisante.

ACCUEIL FAMILIAL THÉRAPEUTIQUE

36-42 rue de la Villette 01 42 02 20 77 Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

sur rendez-vous le samedi Thérapie et suivi d'enfants de 0 à 11 ans dans le cadre de familles d'accueil spé-

cialisées.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Immeuble Evolution 18-26 rue Goubet 01 42 00 30 26 Du lundi au vendredi de 9h à 17h Consultations sur rendez-vous (secréta-

riat de 9h à 17h) Diagnostic, guidance, thérapie, rééducation, orthophonie et psychomotricité.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

45 rue Rébeval 01 42 49 06 07

Du lundi au vendredi de 9h à 18h Consultations sur rendez-vous (secrétariat de 9h à 17h)

Diagnostic, guidance, thérapie, rééducation, orthophonie et psychomotricité.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

114 avenue de Flandre 01 40 05 62 80

Du lundi au vendredi de 9h à 17h Consultations sur rendez-vous (secrétariat de 9h à 17h)

Diagnostic, guidance, thérapie, rééducation, orthophonie et psychomotricité.

JARDIN D'ENFANTS THÉRAPEUTIQUE

114 avenue de Flandre 01 40 05 62 85 Du lundi au vendredi de 9h à 17h Destiné aux moins de 6 ans, centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

UNITÉ PETITE ENFANCE

36-42 rue de la Villette 01 42 02 20 77

Du lundi au vendredi de 9h à 17h sur rendez-vous

Accueil parents/enfants à temps partiel, prévention, soins, recherche.

LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS A.P.E.I. 75

Association de parents et amis de personnes handicapées mentales Section du 19e 2 rue Alphonse Karr 01 42 80 44 43

Pour les enfants, les adolescents, les adultes handicapés mentaux et leurs familles sur rendez-vous.

- · Accueil, écoute, aides (dossiers, conseils, recherches d'établissements. démarches).
- · Accompagnement, rencontres entre parents.

La Médiation

PROMES (PROMOUVOIR LA MÉDIATION SOCIOCULTURE LLE

22 bis rue de Tanger 01 40 38 23 95

• Une équipe composée de quatre médiateurs-trices sociaux-ales et culturel-le-s originaires d'Afrique subsaharienne et d'Asie (Chine et Sri Lanka) et d'un-e coordinateur-trice.

- Cette structure a pour objectif d'améliorer la compréhension et la communication entre les usagers et les services auxquels ils ont besoin d'accéder, de faciliter le dialogue interculturel et de lutter contre les exclusions sociales.
- · Les médiateurs-trices interviennent dans les centres de PMI de l'arrondissement et travaillent dans les salles d'attente des PMI pour accueillir les parents et leurs enfants dans leur langue d'origine.
- Ils et elles travaillent également à domicile avec les puériculteurs-trices et. à leur demande, effectuent des accompagnements de familles suite à des problèmes repérés en crèche ou à domicile.

LA MAISON DES LIENS FAMILIAUX

47 rue Archereau 01 40 00 43 25

- Médiation familiale
- Accompagnement pour les parents et la famille
- Centre ressource





PETIT RÉCAPITULATIF DES INFORMATIONS

Sur les différents modes d'accueil

5-7 place Armand Carrel

AU BUREAU DES CRÈCHES DE LA MAIRIE DU 19^E

01 44 52 27 04 Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Et sur: http://mairie19.paris.fr/mairie19

À LA MAISON DE L'ENFANCE DU 19^E ARRONDISSEMENT

Le Service d'agrément et d'accompagnement des assistants maternels et familiaux (SAMF) fournit la liste des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s 11-13 rue de la Moselle 01 53 19 41 10

Sur le site de la Mairie de Paris : www.paris.fr/creches

Par téléphone : 0805 29 11 11

(appel gratuit)

Par mail: fairegarder-monenfant@paris.fr

Sur le site de la Caisse d'allocations familiales: www.mon-enfant.fr



Sur les prestations sociales et le soutien à la parentalité

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

0 810 25 75 10 (0,06 € la minute + prix d'un appel) Du lundi au vendredi de 9h à 16h www.caf.fr

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS (CASVP) DU 19^E

17 rue Meynardier Accueil du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h 01 40 40 82 00 casvp-s19@paris.fr

SERVICE SOCIAL POLYVALENT DU 19^E

5 rue du Pré Saint-Gervais Du lundi au vendredi de 9h à 17h 01 40 40 61 40

CENTRE D'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DU 19^E

4 rue David d'Angers 01 84 82 44 27

Sur les cotisations sociales

PAJEMPLOI (URSSAF):

0 820 00 72 53 (0,12 € la minute + prix d'un appel) Du lundi au vendredi de 9h à 17h ww.pajemploi.urssaf.fr

NOTES



- LE GUIDE DE LA PETITE ENFANCE -EST ÉDITÉ PAR LA MAIRIE DU 19°

Directeur de la publication :

François Dagnaud

Co-directrice et co-directeur de la publication : Halima Jemni et Bruno Lapeyre Comité de rédaction : Maud Ritz et Sandra Carvalho

Remerciements:

Nous remercions les professionnel-le-s des secteurs public, privé et associatif qui ont permis la réalisation de ce guide. Photos: Mairie du 19e / Nathalie Prébende

Conception graphique: Alan.

Impression : Imprimerie de Compiègne – Groupe Morault / Tirage : 20 000 exemplaires

5-7 place Armand-Carrel, 75019 Paris

Tél.: 01 44 52 29 19 www.mairie19.paris.fr

Mairie du 19e (page officielle)

■@Paris19e